

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 AVRIL 2018 – 20 heures**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Souillac, sur convocation des élus et affichage en date du 19 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents** : Messieurs SANFOURCHE – VERGNE – MAGNE – LASFARGUES – ESHAIBI – BONNEVAL – DESHAYES – COURNET – CAMPOT – MACHEMY. Mesdames AUBRUN – KOWALIK - JALLAIS – PEARCE – FABRE RENAUT – CAZALS – FOURNIER (à partir de 20H02) – MILLORY – BAYLE - DELMAS – ALLARD.

**Absents représentés** : M. ARPAILLANGE (pouvoir à Mme KOWALIK) – Mme VILLALONGUE (pouvoir à M. SANFOURCHE) – M. LAUVIE (pouvoir à Mme JALLAIS) – Mme BRUNO (pouvoir à Mme MILLORY) – Mme COUTENS (pouvoir à Mme AUBRUN) – M. DARNIS (pouvoir à M. MACHEMY).

**Absente excusée** : Mme FOURNIER (jusqu'à 20H02)

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 jusqu'à 20h02 puis 21 à partir de 20H02.

Absents représentés : 6 Membre absent : 1 jusqu'à 20H02

**Secrétaires** : Mesdames KOWALIK et DELMAS sont élues secrétaires à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du précédent conseil municipal sauf si au préalable des observations sont à formuler sur cette rédaction.

**Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 n'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.**

**N° 37 - ECHANGE DE PARCELLES SISES « LES AUBUGUES NORD » APRES ALIGNEMENT DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'arrêté de voirie en date du 29 mars 2012 concernant la rue de Timbergues portant alignement de terrains dont sont propriétaires les consorts Quittard, lieu-dit « Les Aubugues Nord » à Souillac, et pris dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de régulariser la situation donnée par l'arrêté de voirie susvisé. Pour cela, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet d'échange de parcelles entre les consorts Quittard et la commune selon les éléments exposés ci-dessous.

La partie cédée par les consorts Quittard à la commune comprend les parcelles cadastrées section AK n°483, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 515 et 516 sises rue de Timbergues, situées en zone 2 AUc du PLU, pour une surface totale de 1259 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre une continuité dans la propriété des consorts QUITTARD notamment avec les parcelles cadastrées section AK n°49 et 50, Monsieur le Maire propose de céder aux consorts QUITTARD les parcelles propriété de la commune sises « Les Aubugues Nord » situées en zone 2 AUc du PLU comme suit :

- parcelles cadastrées section AK n° 45 et 47, situées en zone N du PLU en entier soit respectivement 82m<sup>2</sup> et 318m<sup>2</sup>;
- parcelles cadastrées section AK n° 46 et 48, situées en zone 2 AUc du PLU, en partie soit respectivement 302m<sup>2</sup> et 557m<sup>2</sup>;
- soit une superficie totale cédée de 1259 m<sup>2</sup> et selon le plan de division annexé.

Vu l'avis des domaines, Monsieur le Maire propose de fixer la valeur des biens échangés à 2 000,00 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet échange de parcelles dans les conditions présentées ci-dessus et à signer l'acte notarié correspondant ou tout autre document relatif à cette affaire ;**
- **dit que les frais d'acte et de géomètre (pour moitié) seront à la charge de la commune.**

### N° 38 - ACHAT DE MATERIEL

Monsieur le Maire précise qu'il vient de passer commande de petits matériels dont le montant unitaire est inférieur à 500 € HT à savoir (en TTC) :

- Coffre sécurité tablettes (école maternelle).....	518,40 €
- Panneau enseigne (Cyberbase) .....	369,36 €
- Extincteurs divers bâtiments .....	1 806,84 €
- Epaneur 500L (E. verts).....	588,00 €
- Tondeuse/Débroussaileuse/Taille haie (E. verts) .....	1 526,40 €
- Plan cavurnes (cimetière) .....	480,00 €
- Aspirateur GD1010 HEPA (salles + musée).....	497,90 €

Considérant que ce matériel ne sera pas changé à brève échéance, en effet sa durée d'utilisation sera supérieure à un an, Monsieur le Maire propose donc de mandater ces factures en investissement chapitre 21 opération 126 (achat de matériel) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.**

### N° 39 - MOTION DE SOUTIEN AU TERRITOIRE DU NORD DU LOT CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE

VU l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

Monsieur le Maire présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de l'approuver.

## **Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat**

Lors du conseil communautaire du 23 octobre 2017, dans le cadre de la préparation de la Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue à CAHORS le 14 décembre, nous avons eu l'occasion d'échanger avec Mme la Sous-préfète de Figeac sur de nombreux sujets dont celui de la complexité et de la lourdeur des procédures administratives qui nuisent à l'action publique alors que les besoins et demandes de nos habitants sont particulièrement importants.

Les conseils et appuis de l'Etat et de ses services, les possibilités d'expérimentation sont indispensables pour nous permettre de relever les défis de nos territoires ruraux dans beaucoup de domaines : économie et tourisme, environnement, social et solidarité, enfance jeunesse....

Nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter un vieillissement accéléré de notre population, la fermeture de nos écoles et de bon nombre de services publics qui génèrent une inévitable perte d'attractivité du nord du Lot.

Notre territoire a régulièrement devancé les évolutions législatives, que ce soit dans le cadre de l'organisation administrative ou de l'exercice de compétences : GEMAPI, SCOT et PLUI-H, service ADS, EPIC intercommunautaire pour le tourisme pour ne citer que quelques exemples.

Bien évidemment ce travail engagé depuis plusieurs années s'est réalisé dans un cadre réglementaire contraint mais avec la préoccupation permanente, chez les élus, de rechercher l'intérêt général et de ne pas hypothéquer l'avenir (protection de nos ressources et paysages, développement raisonné des activités économiques...)

A ce jour, force est de constater que dans bon nombre de domaines tels que l'urbanisme, les risques naturels, l'environnement..., les services de l'Etat sont plus dans une posture de précaution accrue, voire de blocage, que d'accompagnement positif de nos collectivités.

Ces difficultés reviennent d'ailleurs de manière récurrente à l'ordre du jour de nos conseils communautaires.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que quelques groupes de pression ou services viennent à douter si fréquemment du bien fondé de nos décisions d'élus locaux et de notre volonté d'agir de manière pragmatique et responsable de par notre connaissance du terrain.

La mise sous cloche de notre territoire n'est pas acceptable et se trouve en totale contradiction avec les objectifs que nous avons collectivement déterminés.

**Les élus communautaires de CAUVALDOR, réunis en séance plénière,**

- **Demandent** l'instauration d'un véritable dialogue de confiance et d'un partenariat constructif avec les services de l'Etat. Précisent que ce partenariat devra s'appuyer sur une méthode de travail clairement définie et élaborée conjointement.
- **Proposent, à compter du 5 mai 2018 et pour une durée indéterminée,**
  - de fermer les bureaux de leurs collectivités
  - d'entamer une grève administrative
  - de ne plus participer aux réunions avec les services déconcentrés de l'Etat
  - de ne pas participer au simulacre annoncé de concertation sur la révision à venir du PPRI
  - de suspendre les travaux de continuité écologique, la procédure de réalisation du PLUIh
- **Sollicitent** l'approbation de cette motion par l'ensemble des communes membres de CAUVALDOR
- **Décident d'en** informer immédiatement les parlementaires de leur circonscription et les associations d'élus.
- **Invitent Monsieur le Préfet, accompagné de ses services,** à assister à un conseil communautaire le 14 mai 2018
- **Se réservent** la possibilité de mener d'autres actions à définir.

*M. le Maire poursuit en expliquant les blocages qui viennent des services de l'Etat en donnant quelques exemples et les incidences négatives sur l'économie et l'emploi pour notre commune.*

*Mme Kowalik demande c'est quoi fermer les bureaux ?*

*M. le Maire répond qu'il s'agira du service administratif de la mairie.*

*Mme Kowalik souligne que sur le fond tout le monde est d'accord, il y en a assez des lourdeurs administratives mais il aurait fallu faire une manifestation d'élus avec les écharpes pour manifester leur mécontentement plutôt que de provoquer une gêne pour les administrés.*

*M. Magne évoque une différence d'attitude de la part des services de l'Etat entre le sud et le nord du Lot.*

*Mme Allard fait part de sa surprise sur cette problématique compte tenu qu'elle ne dispose pas d'information sur les opérations initiées par Cauvaldor.*

*Mme Aubrun explique que la création d'une zone artisanale à Cressensac a reçu un avis défavorable de l'Etat alors qu'il y a eu 2 millions d'euros d'études sur cette zone et l'Etat veut d'autres études. Elle rappelle que l'Etat a poussé à fusionner entre intercommunalités, Cauvaldor a engagé le SCOT, le PLUIh, nous faisons ce que l'Etat demande mais il n'y a pas de retour pour le nord du Lot.*

*M. le Maire rajoute qu'il existe des projets vitaux pour le territoire avec des opportunités d'emplois à saisir.*

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et une abstention des membres présents ou représentés, décide d'approuver la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat.

## LES INFORMATIONS

### CREER UNE COMMUNE NOUVELLE

*Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer massivement à la réunion sur le thème « créer une commune nouvelle » qui aura lieu : le lundi 28 mai 2018 à 18 heures 30, salle du Bellay, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Gourdon, des maires et conseillers municipaux des communes de Lachapelle-Auzac, Lanzac, Pinsac et Le Roc. En effet, nous devons préparer l'avenir dans un contexte d'élargissement des périmètres, de renforcement des mutualisations et de contraintes financières. Ceci afin :*

- de mieux exister avec une commune plus importante dans une communauté agrandie ;*
- d'augmenter les capacités budgétaires et simplifier la gestion ;*
- d'offrir un service public élargi pour les habitants des petites communes ;*
- de redonner de l'attractivité et des perspectives de croissance au territoire ;*
- de mettre nos atouts en commun pour accroître nos capacités d'actions en faveur des habitants.*
- de créer une entité plus forte et plus attractive capable de relever les défis du futur.*

### ELABORATION DU PLUI-H

*Cauvaldor et les bureaux d'études chargés de l'élaboration du PLUI-H souhaitent rencontrer le conseil municipal avant le 30 juin 2018 afin d'aborder ensemble les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et établir les premières esquisses du zonage (urbain, à urbaniser, agricole et naturel). Monsieur le Maire propose dans un premier temps, trois possibilités de dates :*

- Le mardi 29 mai*
- Le mercredi 30 mai*
- Le jeudi 31 mai*

*Le temps estimé de cette réunion se situe entre 1 h 30 et 3 h*

### PERMIS DE LOUER

*Compte tenu de sa compétence habitat, Monsieur le Maire fait part qu'il a sollicité la communauté de communes Cauvaldor pour délibérer lors de son prochain conseil communautaire sur la mise en place du permis de louer sur la commune de Souillac.*

*Ceci afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne pour que la mise en location d'un bien fasse l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable. A l'issue, il proposerait à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce permis de louer.*

### PISCINE DE SOUILLAC

*Cauvaldor a communiqué que la piscine de Souillac ouvrira au public à partir du samedi 2 juin 2018 et aux scolaires à partir du lundi 4 juin 2018.*

### TRENTE ANS DE LA BIBLIOTHEQUE

*La bibliothèque fêtera ses 30 ans, vendredi 27 avril 2018 à partir de 17 heures 30.*

### REVITALISATION CENTRE-BOURG

*Avec Monsieur LIEBUS, nous avons le plaisir de vous inviter à l'inauguration du local dédié à la démarche « Quel avenir pour Souillac ? » qui aura lieu : Samedi 28 avril 2018 à 18 heures – place de La Borie. Des animations initiées par l'Articom auront lieu dans le centre-ville toute l'après-midi.*

*Mme Aubrun souligne la belle dynamique que fait vivre actuellement l'association Articom, en particulier la création d'ateliers pour fabriquer des guirlandes qui commencent à être mises en place dans la ville. On ne peut que s'en réjouir et s'en féliciter.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.**

### **Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2018**

N° 37 :Echange de parcelles sises « Les Aubugues Nord » après alignement de la voirie

N° 38 : Achat de matériel

N° 39 : Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

NOMS - PRENOMS	SIGNATURES DES PRESENTS	POUVOIRS
SANFOURCHE Jean-Michel		
AUBRUN Jeanine		
VERGNE Christian		
KOWALIK Fabienne		
ARPAILLANGE Jean		
VILLALONGUE-COUDERT Carine		
LAUVIE Benoît		
JALLAIS Marie-Claude		
MAGNE Jean-Pierre		
PEARCE Heidi		
LASFARGUES Pierre		
FABRE-RENAUT Florence		
ESHAIBI Laaroussi		
CAZALS Nadine		
BONNEVAL Serge		
FOURNIER Gaëlle		
BRUNO Martine		
MILLORY Simone		
DESHAYES Claude		
BAYLE Chantal		
COURNET Jean-Paul		
COUTENS Martine		
CAMPOT Erick		
MACHEMY Pierre		
DELMAS Christine		
DARNIS Claude		
ALLARD Patricia		